

**NOTE DE SERVICE DU 11 MARS 2022**  
**Référence 2022 – N° 11**

**Prévention Santé – Coronavirus - Note numéro 23**

A compter de lundi prochain, 14 mars 2022, le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salarié-e-s en entreprise sera abandonné, et de ce fait, notre document de reprise d'activité en cours dans sa version 12 ne sera plus appliqué.

Si les gestes de précaution classiques (lavage régulier des mains en particulier, éternuer dans son coude, aération des locaux ...) restent en vigueur, il n'est plus nécessaire désormais de porter le masque dans les locaux professionnels (sauf cas particulier qui ne concerne pas la MLHG), que ce soit pour le public, les visiteurs, les salarié-e-s.

Bien entendu, les salarié-e-s qui souhaiteraient continuer à porter le masque peuvent le faire, de même les jeunes ou les visiteurs : en aucun cas cela ne doit être une obligation.

Par conséquent, le télétravail qui avait été instauré dans notre structure en lien avec la crise COVID n'est plus en vigueur à compter du 14 mars.

Cependant s'agissant de ce thème, sachez que la mise en place d'un accord sur le télétravail est sur la table des négociations avec vos élus du personnel. Il pourra donc être réétudié en fonction de ce qui sera acté dans les prochains mois.

Le registre des entrées sorties de toute personne non salarié-e-s dans nos locaux est abandonné.

Les jauges déterminées pour les espaces, que ce soit pour les réunions (internes, avec les partenaires, avec les jeunes), les moments conviviaux ou les moments de prise de repas, ne sont plus appliquées. Nous retrouvons en principe les règles classiques de prise de repas en entreprise qui interdisent de déjeuner dans les bureaux. Cependant, les salarié-e-s qui souhaiteraient s'isoler pour la prise des repas pourront continuer à le faire de manière transitoire.

Nous attendons la mise en ligne d'un « guide » qui devrait remplacer le protocole et que nous mettrons sur Extranet. Chacun pourra s'y référer pour adopter les bons gestes permettant d'éviter la propagation des virus de manière générale. Le référent COVID reste en place.

Je profite de cette note pour remercier chacune et chacun d'entre vous d'avoir respecté les consignes issues du document de reprise d'activité. Nous savons que cela a impacté fortement notre communauté de travail et que certains points étaient difficiles. Cependant nous avons tenu dans la durée pour la santé et la sécurité de tous et nous pouvons nous en féliciter de manière collective.

Continuez à prendre bien soin de vous.

**Nadège CARREL**  
**Directrice de la Mission Locale Haute-Garonne**

